

« Les XX », dont il serait superflu de faire l'éloge.

Après des productions gracieuses et un mordre de fantaisie par la critique et le succès, les artistes du Cirque dramatique interpréteront un magnifique programme. Il sera suivi le bœuf en tête du romancier René Barjot. Les Oberlin, qui ont mis en scène l'halitoise tonante de l'Alvaro, et la délicieuse comédie de Molineau, « Les Deux Sourds », ont les prétentions exagérées d'un beau-père et la roulardise d'un caudillo gendre fesoient aux éléphants.

Une seconde séance aura lieu dimanche prochain 27 décembre, à la même heure.

Ces deux séances seront présidées par M. l'abbé Lheroux, curé de la paroisse Saint-Germain.

Location des places aujourd'hui, de 11 h. à 12 h. 30, rue Nagrier.

#### Mort subite

Dans le courant d'après-midi de vendredi, Mme V. Queste-Cornale, âgée de 61 ans, domiciliée 37, rue Nogier, à Roubaix, qui se trouvait en visite chez une amie, Mme M. Descoingt, 1, rue des Frères, est décédée dans l'après-midi. On appela en hâte un docteur, qui ne put que constater le décès. La septuagénaire avait, en effet, succombé à son arrivée.

#### Une auto disparaît

Samedi soir à 13 h. 30, une auto 18 CV, conduite intérieure 6 places, matriculée 6818-MB-5, appartenant à M. Sénacq, 79, boulevard Carnot, a été voilée à la porte de la demeure de ce dernier.

La permanence de police de Roubaix a été avisée hier soir de ce vol par le brigadier de police de Mouscron.

**ANCIENS COMBATTANTS (U.N.C.)** — Mutualité-Bretagne. — Les versamens à la Mutualité-Bretagne seront remis à M. J. Morvan, 102, rue Gallieni et à 11 h. 30 au siège, Café de l'Harmonie.

Maintien spécialement invités, ceux qui n'ont pas encore effectué leur versement de juin.

**ANCIENS COMBATTANTS (U.N.C.)** — Une permanence fonctionnera le siècle suivant, du 10 à 12 h. 30, pour l'inscription des enfants âgés de 12 à 19 ans, en vue de la réunion nationale du Comité de l'Action sociale le 1er juillet.

**JEUNESSE CATHOLIQUE DE SAINT-GERMAIN** — Aujourd'hui dimanche, réunion des militaires à Tourcoing. — Demain lundi, réunion des sapeurs-pompiers à la salle du Cercle, rue Nogier, à 9 h. 30.

#### NEUVILLE-EN-FERRAIN

**JEUNESSE CATHOLIQUE** — Dimanche 29 décembre, réunion mensuelle du groupe, à 11 h. 30, au Patronage.

La conférence sera donnée par M. P. S. Van der Elst, Prêtre Maçonnique, ses origines, sans son action.

Cette conférence, très documentée, sera des plus intéressantes.

#### HALLUIN

Aujourd'hui, dimanche 20 décembre : Pharmacie de service : M. Grise, place de l'Église. Ouvert de 8 h. à midi.

Service militaire : Bureaux de l'Etat-Civil, ouverts de 8 h. à midi.

Bureau des Syndicats libres, au Cercle Saint-Martin, 26, rue de Lille. Prêt de l'Herbe, de 10 à 12 heures.

Caisse d'Epargne, 10, rue de l'Escaut, ouverte de 8 h. 30, sauf de 12 h. à 13 h., sauf de 14 h. à 15 h., sauf de 16 h. à 17 h., sauf de 18 h. à 19 h., sauf de 20 h. à 21 h., sauf de 22 h. à 23 h., sauf de 24 h. à 25 h., sauf de 26 h. à 27 h., sauf de 28 h. à 29 h., sauf de 30 h. à 31 h., sauf de 32 h. à 33 h., sauf de 34 h. à 35 h., sauf de 36 h. à 37 h., sauf de 38 h. à 39 h., sauf de 40 h. à 41 h., sauf de 42 h. à 43 h., sauf de 44 h. à 45 h., sauf de 46 h. à 47 h., sauf de 48 h. à 49 h., sauf de 50 h. à 51 h., sauf de 52 h. à 53 h., sauf de 54 h. à 55 h., sauf de 56 h. à 57 h., sauf de 58 h. à 59 h., sauf de 60 h. à 61 h., sauf de 62 h. à 63 h., sauf de 64 h. à 65 h., sauf de 66 h. à 67 h., sauf de 68 h. à 69 h., sauf de 70 h. à 71 h., sauf de 72 h. à 73 h., sauf de 74 h. à 75 h., sauf de 76 h. à 77 h., sauf de 78 h. à 79 h., sauf de 80 h. à 81 h., sauf de 82 h. à 83 h., sauf de 84 h. à 85 h., sauf de 86 h. à 87 h., sauf de 88 h. à 89 h., sauf de 90 h. à 91 h., sauf de 92 h. à 93 h., sauf de 94 h. à 95 h., sauf de 96 h. à 97 h., sauf de 98 h. à 99 h., sauf de 100 h. à 101 h., sauf de 102 h. à 103 h., sauf de 104 h. à 105 h., sauf de 106 h. à 107 h., sauf de 108 h. à 109 h., sauf de 110 h. à 111 h., sauf de 112 h. à 113 h., sauf de 114 h. à 115 h., sauf de 116 h. à 117 h., sauf de 118 h. à 119 h., sauf de 120 h. à 121 h., sauf de 122 h. à 123 h., sauf de 124 h. à 125 h., sauf de 126 h. à 127 h., sauf de 128 h. à 129 h., sauf de 130 h. à 131 h., sauf de 132 h. à 133 h., sauf de 134 h. à 135 h., sauf de 136 h. à 137 h., sauf de 138 h. à 139 h., sauf de 140 h. à 141 h., sauf de 142 h. à 143 h., sauf de 144 h. à 145 h., sauf de 146 h. à 147 h., sauf de 148 h. à 149 h., sauf de 150 h. à 151 h., sauf de 152 h. à 153 h., sauf de 154 h. à 155 h., sauf de 156 h. à 157 h., sauf de 158 h. à 159 h., sauf de 160 h. à 161 h., sauf de 162 h. à 163 h., sauf de 164 h. à 165 h., sauf de 166 h. à 167 h., sauf de 168 h. à 169 h., sauf de 170 h. à 171 h., sauf de 172 h. à 173 h., sauf de 174 h. à 175 h., sauf de 176 h. à 177 h., sauf de 178 h. à 179 h., sauf de 180 h. à 181 h., sauf de 182 h. à 183 h., sauf de 184 h. à 185 h., sauf de 186 h. à 187 h., sauf de 188 h. à 189 h., sauf de 190 h. à 191 h., sauf de 192 h. à 193 h., sauf de 194 h. à 195 h., sauf de 196 h. à 197 h., sauf de 198 h. à 199 h., sauf de 200 h. à 201 h., sauf de 202 h. à 203 h., sauf de 204 h. à 205 h., sauf de 206 h. à 207 h., sauf de 208 h. à 209 h., sauf de 210 h. à 211 h., sauf de 212 h. à 213 h., sauf de 214 h. à 215 h., sauf de 216 h. à 217 h., sauf de 218 h. à 219 h., sauf de 220 h. à 221 h., sauf de 222 h. à 223 h., sauf de 224 h. à 225 h., sauf de 226 h. à 227 h., sauf de 228 h. à 229 h., sauf de 230 h. à 231 h., sauf de 232 h. à 233 h., sauf de 234 h. à 235 h., sauf de 236 h. à 237 h., sauf de 238 h. à 239 h., sauf de 240 h. à 241 h., sauf de 242 h. à 243 h., sauf de 244 h. à 245 h., sauf de 246 h. à 247 h., sauf de 248 h. à 249 h., sauf de 250 h. à 251 h., sauf de 252 h. à 253 h., sauf de 254 h. à 255 h., sauf de 256 h. à 257 h., sauf de 258 h. à 259 h., sauf de 260 h. à 261 h., sauf de 262 h. à 263 h., sauf de 264 h. à 265 h., sauf de 266 h. à 267 h., sauf de 268 h. à 269 h., sauf de 270 h. à 271 h., sauf de 272 h. à 273 h., sauf de 274 h. à 275 h., sauf de 276 h. à 277 h., sauf de 278 h. à 279 h., sauf de 280 h. à 281 h., sauf de 282 h. à 283 h., sauf de 284 h. à 285 h., sauf de 286 h. à 287 h., sauf de 288 h. à 289 h., sauf de 290 h. à 291 h., sauf de 292 h. à 293 h., sauf de 294 h. à 295 h., sauf de 296 h. à 297 h., sauf de 298 h. à 299 h., sauf de 300 h. à 301 h., sauf de 302 h. à 303 h., sauf de 304 h. à 305 h., sauf de 306 h. à 307 h., sauf de 308 h. à 309 h., sauf de 310 h. à 311 h., sauf de 312 h. à 313 h., sauf de 314 h. à 315 h., sauf de 316 h. à 317 h., sauf de 318 h. à 319 h., sauf de 320 h. à 321 h., sauf de 322 h. à 323 h., sauf de 324 h. à 325 h., sauf de 326 h. à 327 h., sauf de 328 h. à 329 h., sauf de 330 h. à 331 h., sauf de 332 h. à 333 h., sauf de 334 h. à 335 h., sauf de 336 h. à 337 h., sauf de 338 h. à 339 h., sauf de 340 h. à 341 h., sauf de 342 h. à 343 h., sauf de 344 h. à 345 h., sauf de 346 h. à 347 h., sauf de 348 h. à 349 h., sauf de 350 h. à 351 h., sauf de 352 h. à 353 h., sauf de 354 h. à 355 h., sauf de 356 h. à 357 h., sauf de 358 h. à 359 h., sauf de 360 h. à 361 h., sauf de 362 h. à 363 h., sauf de 364 h. à 365 h., sauf de 366 h. à 367 h., sauf de 368 h. à 369 h., sauf de 370 h. à 371 h., sauf de 372 h. à 373 h., sauf de 374 h. à 375 h., sauf de 376 h. à 377 h., sauf de 378 h. à 379 h., sauf de 380 h. à 381 h., sauf de 382 h. à 383 h., sauf de 384 h. à 385 h., sauf de 386 h. à 387 h., sauf de 388 h. à 389 h., sauf de 390 h. à 391 h., sauf de 392 h. à 393 h., sauf de 394 h. à 395 h., sauf de 396 h. à 397 h., sauf de 398 h. à 399 h., sauf de 400 h. à 401 h., sauf de 402 h. à 403 h., sauf de 404 h. à 405 h., sauf de 406 h. à 407 h., sauf de 408 h. à 409 h., sauf de 410 h. à 411 h., sauf de 412 h. à 413 h., sauf de 414 h. à 415 h., sauf de 416 h. à 417 h., sauf de 418 h. à 419 h., sauf de 420 h. à 421 h., sauf de 422 h. à 423 h., sauf de 424 h. à 425 h., sauf de 426 h. à 427 h., sauf de 428 h. à 429 h., sauf de 430 h. à 431 h., sauf de 432 h. à 433 h., sauf de 434 h. à 435 h., sauf de 436 h. à 437 h., sauf de 438 h. à 439 h., sauf de 440 h. à 441 h., sauf de 442 h. à 443 h., sauf de 444 h. à 445 h., sauf de 446 h. à 447 h., sauf de 448 h. à 449 h., sauf de 450 h. à 451 h., sauf de 452 h. à 453 h., sauf de 454 h. à 455 h., sauf de 456 h. à 457 h., sauf de 458 h. à 459 h., sauf de 460 h. à 461 h., sauf de 462 h. à 463 h., sauf de 464 h. à 465 h., sauf de 466 h. à 467 h., sauf de 468 h. à 469 h., sauf de 470 h. à 471 h., sauf de 472 h. à 473 h., sauf de 474 h. à 475 h., sauf de 476 h. à 477 h., sauf de 478 h. à 479 h., sauf de 480 h. à 481 h., sauf de 482 h. à 483 h., sauf de 484 h. à 485 h., sauf de 486 h. à 487 h., sauf de 488 h. à 489 h., sauf de 490 h. à 491 h., sauf de 492 h. à 493 h., sauf de 494 h. à 495 h., sauf de 496 h. à 497 h., sauf de 498 h. à 499 h., sauf de 500 h. à 501 h., sauf de 502 h. à 503 h., sauf de 504 h. à 505 h., sauf de 506 h. à 507 h., sauf de 508 h. à 509 h., sauf de 510 h. à 511 h., sauf de 512 h. à 513 h., sauf de 514 h. à 515 h., sauf de 516 h. à 517 h., sauf de 518 h. à 519 h., sauf de 520 h. à 521 h., sauf de 522 h. à 523 h., sauf de 524 h. à 525 h., sauf de 526 h. à 527 h., sauf de 528 h. à 529 h., sauf de 530 h. à 531 h., sauf de 532 h. à 533 h., sauf de 534 h. à 535 h., sauf de 536 h. à 537 h., sauf de 538 h. à 539 h., sauf de 540 h. à 541 h., sauf de 542 h. à 543 h., sauf de 544 h. à 545 h., sauf de 546 h. à 547 h., sauf de 548 h. à 549 h., sauf de 550 h. à 551 h., sauf de 552 h. à 553 h., sauf de 554 h. à 555 h., sauf de 556 h. à 557 h., sauf de 558 h. à 559 h., sauf de 560 h. à 561 h., sauf de 562 h. à 563 h., sauf de 564 h. à 565 h., sauf de 566 h. à 567 h., sauf de 568 h. à 569 h., sauf de 570 h. à 571 h., sauf de 572 h. à 573 h., sauf de 574 h. à 575 h., sauf de 576 h. à 577 h., sauf de 578 h. à 579 h., sauf de 580 h. à 581 h., sauf de 582 h. à 583 h., sauf de 584 h. à 585 h., sauf de 586 h. à 587 h., sauf de 588 h. à 589 h., sauf de 590 h. à 591 h., sauf de 592 h. à 593 h., sauf de 594 h. à 595 h., sauf de 596 h. à 597 h., sauf de 598 h. à 599 h., sauf de 600 h. à 601 h., sauf de 602 h. à 603 h., sauf de 604 h. à 605 h., sauf de 606 h. à 607 h., sauf de 608 h. à 609 h., sauf de 610 h. à 611 h., sauf de 612 h. à 613 h., sauf de 614 h. à 615 h., sauf de 616 h. à 617 h., sauf de 618 h. à 619 h., sauf de 620 h. à 621 h., sauf de 622 h. à 623 h., sauf de 624 h. à 625 h., sauf de 626 h. à 627 h., sauf de 628 h. à 629 h., sauf de 630 h. à 631 h., sauf de 632 h. à 633 h., sauf de 634 h. à 635 h., sauf de 636 h. à 637 h., sauf de 638 h. à 639 h., sauf de 640 h. à 641 h., sauf de 642 h. à 643 h., sauf de 644 h. à 645 h., sauf de 646 h. à 647 h., sauf de 648 h. à 649 h., sauf de 650 h. à 651 h., sauf de 652 h. à 653 h., sauf de 654 h. à 655 h., sauf de 656 h. à 657 h., sauf de 658 h. à 659 h., sauf de 660 h. à 661 h., sauf de 662 h. à 663 h., sauf de 664 h. à 665 h., sauf de 666 h. à 667 h., sauf de 668 h. à 669 h., sauf de 670 h. à 671 h., sauf de 672 h. à 673 h., sauf de 674 h. à 675 h., sauf de 676 h. à 677 h., sauf de 678 h. à 679 h., sauf de 680 h. à 681 h., sauf de 682 h. à 683 h., sauf de 684 h. à 685 h., sauf de 686 h. à 687 h., sauf de 688 h. à 689 h., sauf de 690 h. à 691 h., sauf de 692 h. à 693 h., sauf de 694 h. à 695 h., sauf de 696 h. à 697 h., sauf de 698 h. à 699 h., sauf de 700 h. à 701 h., sauf de 702 h. à 703 h., sauf de 704 h. à 705 h., sauf de 706 h. à 707 h., sauf de 708 h. à 709 h., sauf de 710 h. à 711 h., sauf de 712 h. à 713 h., sauf de 714 h. à 715 h., sauf de 716 h. à 717 h., sauf de 718 h. à 719 h., sauf de 720 h. à 721 h., sauf de 722 h. à 723 h., sauf de 724 h. à 725 h., sauf de 726 h. à 727 h., sauf de 728 h. à 729 h., sauf de 730 h. à 731 h., sauf de 732 h. à 733 h., sauf de 734 h. à 735 h., sauf de 736 h. à 737 h., sauf de 738 h. à 739 h., sauf de 740 h. à 741 h., sauf de 742 h. à 743 h., sauf de 744 h. à 745 h., sauf de 746 h. à 747 h., sauf de 748 h. à 749 h., sauf de 750 h. à 751 h., sauf de 752 h. à 753 h., sauf de 754 h. à 755 h., sauf de 756 h. à 757 h., sauf de 758 h. à 759 h., sauf de 760 h. à 761 h., sauf de 762 h. à 763 h., sauf de 764 h. à 765 h., sa